

Communauté de Communes Bresse et Saône
50 chemin de la Glaine – 01380 Bâgé-le-Châtel**Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté****Nombre de délégués**

➤ en exercice : 36 ➤ pour : 31
➤ présents : 30 ➤ contre :
➤ votants : 31 ➤ blanc :
➤ abstention :

Date de convocation : 6 février 2024**Séance du 12 février 2024**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 12 février à 18H30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bresse et Saône, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur la commune de Replonges, sous la présidence de Monsieur Bertrand VERNOUX, Vice-Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Communes de	Arbigny	GRAS Daniel
	Asnières/Saône	WILLEMS Jean-Marc
	Bâgé-Dommartin	BERNIGAUD Christian-MERONI Isabelle-DIOCHON Eric-GAUTHERET
		Marie-Pierre
	Bâgé-le-Châtel	MALATERRE Jean-Louis
	Boissey	TIRREAU Andrée
	Boz	GIRAUD Alain
	Chavannes/Reyssouze	DOUARD Dominique
	Chevroux	SAVOT Dominique
	Feillens	POLI Victoria-FAVRE Christian-CARILLIER Martine
	Gorrevod	GUILLERMIN Henri
	Manziat	LARDET Denis-BERRY Florence-CATHERIN Christian
	Ozan	PESENTI Marie-Jeanne
	Pont-de-Vaux	BUGAUD Jean-Pierre-DELAY Françoise
	Replonges	VERNOUX Bertrand-ROBIN Pascale-GAULIN Christian-PACCAUD
		Christine-MONTERAT Raphaël
	Reyssouze	PELUS Agnès
	Saint-André-de-Bâgé	PLENARD Philippe
	Saint-Bénigne	
	Saint-Etienne/Reyssouze	
	Sermoyer	PANCHOT Huguette
	Vésines	JULLIN Gilbert

Etaient absents les délégués suivants :

Monsieur Jean-Jacques BESSON a donné pouvoir à Monsieur Christian BERNIGAUD pour voter en son nom.
Monsieur Guy BILLOUDET.
Monsieur Freddy BEREYZIAT.
Madame Emily UNIA.
Monsieur Philippe VILARD.
Monsieur Jean-Pierre MARGUIN.

Monsieur Christian GAULIN a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Equipements sportifs et piscine Archipel : conventions de mise à disposition aux collèges.

Depuis le 1^{er} janvier 1995 pour les gymnases et le 1^{er} janvier 1997 pour les piscines, le Département de l'Ain accorde aux communes et aux intercommunalités propriétaires d'équipements sportifs une aide forfaitaire pour le fonctionnement en contrepartie de leur mise à disposition aux collèges publics ou privés sous contrat d'association, pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive.

Le Conseil Départemental de l'Ain, lors de sa session en date du 2 octobre 2023, a décidé de revaloriser l'aide départementale aux charges de fonctionnement des gymnases et piscines à compter de la saison scolaire 2023/2024 comme suit :

- pour les gymnases, l'aide forfaitaire passe de 11,53 € à 12,68 € par heure d'utilisation
- pour les piscines couvertes : l'aide forfaitaire passe de 27,00 € à 35,00 € par heure d'utilisation et par classe pour deux lignes d'eau

Ces revalorisations entraînant des modifications sur les conventions initiales, il convient d'autoriser le Président à signer les nouvelles conventions à intervenir.

Vu la décision du Conseil Départemental de l'Ain en date du 2 octobre 2023

.../...

Envoyé en préfecture le 15/02/2024

Reçu en préfecture le 15/02/2024

Publié le

Béziers
Levroux

ID : 001-200071371-20240212-12022024_10-DE

Vu les éléments présentés,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir avec le Conseil Départemental de l'Ain pour la mise à disposition des équipements sportifs aux collèges et tout document s'y rapportant.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Lyon.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

*Pour copie conforme,
Le Président,*

